

Mme Rebecca Ruiz  
Cheffe du Département de la santé et de  
l'action sociale  
BAP  
1014 Lausanne

Lausanne, le 25 avril 2024

**Groupe de travail «classification, parcours des TABs et revalorisation»**

Madame la Cheffe du Département,

Nous faisons référence au courrier du 29 juin dernier, dans lequel vous mentionniez qu'il fallait attendre la fin des travaux du groupe de travail (GT) - travaux qui ont eu lieu en 2023 - pour connaître les nouveaux critères d'évolution de la fonction des Technicien-ne-s en analyses biomédicales (TAB).

Le travail du GT est terminé depuis dix mois : il portait sur la nouvelle grille d'évolution des niveaux de fonction pour tenir compte des responsabilités, des exigences d'années d'expériences et de la formation continue obligatoire. La Direction des ressources humaines (DRH) devait ensuite finaliser l'analyse de cohérence des positions et salaires des TABs du DMLP et du CHUV.

À ce jour, aucune information n'a été communiquée aux salarié-e-s concerné-e-s.

L'existence des GT n'a jamais été annoncée de manière officielle et aucune communication n'a été faite au personnel quant à la finalisation et au contenu de ces travaux par la DRH du CHUV.

Il est légitime de demander le rendu de ce travail afin que la filière TAB et les salarié-e-s soient informé-e-s de ces nouvelles dispositions (comme demandé par le DRH M. A. Racciatti le 1<sup>er</sup> septembre 2022) qui doivent offrir aux TABs un cadre plus clair et dynamique dans leur parcours professionnel, permettre des perspectives d'évolution et consolider ainsi le travail de visibilité et d'amélioration de son image vis-à-vis du public tel qu'initié par le DMLP. Ces démarches sont d'ailleurs disponibles sur le site du DMLP, tout comme une vidéo sur le portail des emplois du CHUV.

Depuis la mise en œuvre de DECFO en 2009, ces travaux n'avaient jamais été remis à jour. Il est nécessaire, au vu des quinze années écoulées, de faire évoluer le parcours des TABs au sein de l'Etat de Vaud et de redonner une égalité de traitement entre les diverses Unités des Laboratoires du CHUV. Enfin, la DRH n'a pas rendu aux diverses Unités des Laboratoires la décision sur les demandes d'évolution de parcours des TABs.

Lors de la séance CDSAS-DG-CHUV-CP- Syndicats et associations professionnelles du 4 septembre 2023, vous aviez prévu que la DRH fasse un point de situation à ce sujet, cela n'a pas été fait, cette réunion ayant été entièrement consacrée à *Impulsion*.



Lors de la séance DSAS-DG-CHUV-CP-Syndicats et associations professionnelles du 4 décembre 2023, voici ce qui avait été répondu aux représentant·e-s du personnel:

*«Le document décrivant les critères de progression pour les TABs est terminé. Les cahiers des charges types sont en voie d'être terminés aussi. AR va demander que l'entier des travaux soit terminé en janvier 2024 et qu'une présentation du dispositif soit faite. Il précise que le cadre de progression respecte les limites de DECFO. Dès que le dispositif sera terminé, la DRH fera les correctifs nécessaires pour gommer les éventuelles inégalités de traitement. Il n'y aura pas de mesures rétroactives.»*

Lors de la séance DSAS-DG-CHUV-CP- Syndicats et associations professionnelles du 18 mars 2024, les mêmes représentant·e-s du personnel ont entendu qu'une dernière mesure devait encore être validée au CoDi avant la communication des résultats. Ce nouveau retard est d'autant plus étonnant que les travaux avaient été annoncés terminés plusieurs mois auparavant. Le personnel a le sentiment d'être «mené en bateau» par la DRH.

Nous attirons également votre attention sur la question des salarié·e-s de plus de 50 ans concernant le travail de nuit que vous évoquiez dans le courrier du 29 juin 2023 : sur ce point également, aucune suite n'a été donnée à votre annonce.

Après ces années de patience après DECFO et des mois de retard et de patience pour obtenir les résultats d'un groupe de travail, nous vous demandons donc de faire en sorte que les résultats du groupe de travail «classification, parcours des TABs et revalorisation» soient communiqués à l'ensemble du personnel concerné avant la fin mai 2024.

Passé ce délai le personnel est prêt à se mobiliser pour obtenir les réponses qui lui sont dues.

Dans l'attente de votre réponse sur ces éléments, nous vous prions de recevoir, Madame la Cheffe du Département, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-CHUV

David Gygax, secrétaire

Copie :

- M. N. Demartines, Directeur général du CHUV
- M. A. Racciatti, Directeur des ressources humaines du CHUV
- Direction du DMLP